



- Veuillez sélectionner -



COLZAMID UPL EUROPE LTD

Mis à jour le 13/07/2021

N° AMM :
8800603TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référenceTÈRE AUTORISATION :
01/06/1991**AUTORISÉ****SECONDS NOMS COMMERCIAUX** : DEVRINOL 450 SC[ALLER AUX USAGES](#)

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Napropamide

Sous forme de : napropamide : 450 g/L

FORMULATION

Suspension concentrée

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Herbicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

[COLZALAB](#)[NAPROGUARD](#)[PROPASOL](#)[PROPLUS](#)[NAPOW](#)[NAPROTOP](#)[PROPLUS 450 SC](#)

Conditions d'emploi générales

Stockage

- Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Respect LMR

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Environnement milieu

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Environnement flore

- SPe 3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Conditions d'emploi du matériel utilisé

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles

- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Protection de l'opérateur

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

• pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

• pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

• pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité.

Protection du travailleur

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1.

Délai de rentrée

- 6 heures

Respect LMR

- Respecter un délai de réimplantation de 60 jours entre l'application et l'implantation d'une culture appartenant au groupe des céréales, des oléagineux et des légumes feuilles, et un délai de 180 jours pour les autres types de cultures.

Utilisation

- Agiter le produit dans son emballage avant l'application.

Respect LMR

- Ne pas utiliser les sous-produits des cultures "porte-graines" et lin textile traitées en alimentation humaine ou animale.

Environnement faune

- SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur "crucifères oléagineuses" d'hiver.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur "crucifères oléagineuses" d'hiver.

Environnement faune

- SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur "laitue", "porte-graines", "PPAMC" et "crucifères oléagineuses" de printemps.

Classement

TCC2 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2

AA : Pas de mention d'avertissement

PHRASE DE RISQUE

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

15205901 **Crucifères oléagineuses*Dés herbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		5 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur cultures d'hiver.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

15205901 **Crucifères oléagineuses*Dés herbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur cultures de printemps.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

16605901 **Laitue*Dés herbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur chicorée-scarole et chicorée salade.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

16605901 **Laitue*Dés herbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09	26 jour(s)	20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur mâche et roquette.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

10995900 Porte graine*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur mâche et chou.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

10995900 Porte graine*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,2 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur radis et navet.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

19995900 PPAMC*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur sauge officinale.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

19995900 PPAMC*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
1,8 L/ha	1	Min : 00 Max : 09		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Uniquement sur bourrache, marjolaine, mélisse officinale, menthe, millepertuis perforé, origan, reine des prés,

sarriette annuelle, thym, valériane officinale, basilic.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

28/04/2021

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

Version produit v3.0

[FAQ et Contact](#) | [Mentions légales](#) | [Site ANSES](#) |